



1. Gestion de la crise dans notre communauté : Plan de continuation d'activité et solidarité.
2. Chemstart'up : Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la 3ème extension et validation du plan de financement.
3. Mise en place de dispositifs d'aides publiques aux entreprises.
4. Possibilité d'octroyer une prime à des personnels de la communauté et prise de congés avant le 11 mai.
5. Biron : demande d'acquisition d'un terrain par M. Berbinau (Octime), changement partiel de destination.
6. Dépôt de trois dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat (DETR, FNADT) : Chemstart'up, Saïca, Aire de Grand Passage.
7. Synthèse de l'instruction des dossiers d'urbanisme.
8. Impossibilité de réalisation du fleurissement aérien.
9. Réflexions sur la réouverture partielle de déchetteries.
10. Marchés : information au Bureau sur l'attribution des procédures adaptées.
11. Questions diverses.

-----

## **1. GESTION DE LA CRISE DANS NOTRE COMMUNAUTE : PLAN DE CONTINUATION D'ACTIVITE ET SOLIDARITE**

Le Plan de continuité d'activité est régulièrement mis à jour chaque semaine et transmis à l'ensemble des élus du conseil communautaire par le Président et Michel Labourdette, vice-Président aux ressources humaines.

Une synthèse des actions menées est détaillée au bureau (protections Covid 19, aides aux entreprises, Mix-Médiathèque-Cyberbase, aides financières pour les études supérieures, poursuite du transport à la demande, constitution d'un fonds de soutien aux associations par la Région Nouvelle Aquitaine...).

**Diverses autres actions ont été menées dont vous avez été informées dans les lettres hebdomadaires aux maires et aux membres du bureau.**

## **2. CHEMSTART'UP : LANCEMENT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA 3<sup>EME</sup> EXTENSION ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT.**

La plateforme de recherche industrielle appliquée et de transfert technologique, appelée Chemstart'Up, a été livrée en 2011. Elle permet à des start'up spécialisées dans les domaines de la chimie fine et des nanomatériaux de mettre au point leur process afin d'envisager leur développement à l'échelle industrielle.

En 2016, la plateforme est agrandie au Nord de Chemstart'Up afin de construire le bâtiment Canoe.

En 2019, est réceptionnée une seconde extension de la plateforme, qui a vu la construction d'un ensemble immobilier de deux bâtiments abritant Canoe 2 et Canoe 3.

## **Projet :**

Sur la parcelle AB313 d'une superficie de 22910 m<sup>2</sup>, la troisième extension de la plateforme a pour objet de construire une surface utile totale de 3690 m<sup>2</sup> décomposée en 3 bâtiments :

- ARKEMA : 1200 m<sup>2</sup> + 1 dalle de 400 m<sup>2</sup> au Nord
- CANOE 4 : 500 m<sup>2</sup>
- M2i : 1590 m<sup>2</sup> dont 150 m<sup>2</sup> à l'étage

Outre les locaux dédiés au personnel (vestiaires/sanitaires, salle détente), ces bâtiments seront composés de laboratoires, halls techniques process et/ou lignes de productions, salles de contrôle, espaces de stockage, locaux techniques.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la communauté de communes de Lacq-Orthez avec un concours financier du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et de l'Etat.

Ces bâtiments auront des liens avec Chemstart'Up et le GRL ARKEMA, différents les uns des autres en fonction de leurs besoins (accès véhicules/personnels/visiteurs, sûreté, sécurité, GTC, azote, sécurité à froid, traitement EUI, etc.).

Ces bâtiments seront chauffés et certains locaux (hors halls techniques) seront climatisés. Ils seront équipés de systèmes d'extraction spécifiques et de système de détection toxico-explo.

Ces bâtiments accueilleront un total de 26 personnes.

Le bureau approuve le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la 3ème extension de Chemstart'up et valide le plan de financement. Le Président, habilité par l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 prendra une décision en ce sens.

### **3. MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS D'AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES**

Le tissu économique de la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLLO) est fortement impacté par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19. Les mesures exceptionnelles de protection des populations prises par le gouvernement ont engendré des fermetures d'établissements et des baisses d'activités significatives depuis le 14 mars 2020, date de début du confinement.

Cette situation inédite par son ampleur provoque d'ores et déjà des tensions de trésorerie pour les entreprises les moins structurées, tensions qui vont s'aggraver et s'étendre progressivement avec la durée du confinement.

Pour faire face à l'urgence de beaucoup de situations, la Région a décidé de se mobiliser afin de compléter les mesures prises par l'Etat.

Au vu de son engagement prioritaire en faveur de l'économie et de l'emploi, la CCLLO souhaite également maintenir son tissu d'entreprises, éviter les faillites et participer à la reprise économique dès que les mesures de restrictions des activités seront allégées.

Par conséquent, la CCLLO envisage de participer financièrement au fonds de prêt mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine lors de sa séance plénière du 10 avril 2020 pour soutenir la trésorerie des commerces, artisans et services de proximité. Il est abondé à parité par la Région et la Banque des Territoires à hauteur de 24 millions d'euros, à raison de 2 € par habitant, et concerne en priorité les territoires constitués en communauté de communes. Il est géré par les Plateformes d'Initiatives Locales et départementales.

Ce dispositif appelé « Fonds de prêt de solidarité et de proximité » s'adresse aux entreprises les plus fragilisées dans les domaines du commerce, de l'artisanat et des services de proximité dont l'effectif est égal ou inférieur à 10 salariés, et aux associations employeuses de moins de 50 salariés à but économique.

Il permet d'allouer des prêts à taux 0 de 5 000 à 15 000 € remboursables sur 4 ans maximum, dont un différé d'un an de la première échéance.

La CCLO sera garante de l'utilisation du fonds pour ses entreprises car participera au comité d'octroi des aides concernant son territoire.

Le bureau approuve la participation au Fonds de solidarité et de proximité mis en place par la Région Nouvelle Aquitaine. Le Président, habilité par l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 prendra une décision en ce sens.

#### **4. POSSIBILITE D'OCTROYER UNE PRIME A DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTE ET PRISE DE CONGES AVANT LE 11 MAI**

- **Prise des congés de 2 à 5 jours durant la période du 17 avril au 11 mai 2020** en fonction du nombre de jours de présence physique, en télétravail ou à distance.
- **Proposition de prime de valorisation de l'investissement des agents durant la période de confinement**

La prime sera limitée à 1 000 € par agent sur la période du confinement donc du 17 mars au 11 mai.

Les agents de catégorie A devraient être exclus de ce dispositif.

Son coût est estimé à 100 000 € et nécessitera probablement une rallonge budgétaire de la masse salariale lors du BS.

Le bureau approuve ces propositions de prise de congés et d'octroi de prime (6 abstentions). Le Président, habilité par l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 prendra une décision en ce sens, après le comité technique du 6 mai prochain.

#### **5. BIRON : DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR M. BERBINAU (OCTIME), CHANGEMENT PARTIEL DE DESTINATION**

Dans une délibération en date du 4 novembre 2019 complétée par une décision du bureau en date du 10 février 2020, il a été décidé de vendre 1ha 28a 11ca situés sur la commune de Biron à Monsieur Berbinau ou à toute société représentée par lui en vue de son extension. Le prix de vente a été fixé à 25 €/m<sup>2</sup> HT pour la partie constructible et 5 €/m<sup>2</sup> HT pour la partie située en zone humide et donc non constructible soit un total de 257 875 € HT.

Dans cette délibération, l'évolution de la société Octime depuis l'acquisition de son terrain en 2015 est détaillée justifiant ainsi son besoin d'extension.

Depuis, M Berbinau a affiné son projet et a développé de nouvelles opportunités de valorisation du terrain. En plus de l'extension des locaux d'Octime, il souhaite porter deux projets qui participent au développement économique et touristique de Biron, Orthez et des communes avoisinantes :

- La construction d'un hôtel franchisé groupe ACCOR suivant un tout nouveau concept « eco friendly ».
- La construction d'un restaurant franchisé LA BOUCHERIE pour soutenir l'activité hôtelière.

Le bureau approuve la vente du terrain à M. Berbinau ainsi que le changement partiel de destination pour l'implantation d'un hôtel et d'un restaurant. Le Président, habilité par l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 prendra une décision en ce sens.

#### **6. DEPOT DE TROIS DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT (DETR, FNADT) : CHEMSTART'UP, SAÏCA, AIRE DE GRAND PASSAGE**

Trois dossiers de demande de DETR vont être déposés pour les projets Saïca, Chemstart'up et aire de grand passage d'Orthez.

##### **Aire de grand passage d'Orthez :**

Considérant les décisions du bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez et celles du conseil communautaire lors des votes du Budget supplémentaire de juin 2019 puis du Budget Primitif 2020 de réaliser des travaux d'envergure pour réaménager et sécuriser la distribution des fluides de l'aire de grand passage d'Orthez, il est proposé de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 50 % du montant subventionnable du projet.

Le bureau approuve les demandes de DETR pour les trois projets Saïca, Chemstart'up et aire de grand passage.

Le Président, habilité par l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 prendra une décision en ce sens.

#### **7. SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME**

- **Résumé simplifié de l'état de la réglementation pour les délais d'instruction des demandes d'urbanisme**

**Du 17 mars au 25 mars :** instruction selon régime classique avec obtention de décisions tacites si délais maximum d'instruction expirés.

**2 ordonnances changent ce régime pour toutes les demandes en cours d'instruction au 12 mars ou déposées après le 12 mars :**

- 1ere ordonnance du 25 mars

Suspension des délais des demandes en cours/report des délais des nouvelles demandes – reprise des délais, pour le temps restant à courir, à la fin du 1er mois suivant la levée de l'état d'urgence sanitaire, soit à partir du 25 juin

- 2ème ordonnance du 17 avril

Suspension des délais des demandes en cours/report des délais des nouvelles demandes – reprise des délais, pour le temps restant à courir, à la fin de l'état d'urgence sanitaire, soit à partir du 25 mai

#### **8. IMPOSSIBILITE DE REALISATION DU FLEURISSEMENT AERIEN**

Même avec une reprise plus marquée de l'activité ces deux dernières semaines, la période de crise sanitaire COVID – 19 impose depuis le début du confinement la plus grande vigilance à l'égard de nos agents en matière de respect des gestes barrières et des règles de distanciation physique.

La question du fleurissement aérien à compter de début mai et ce, pour environ un mois est posée. En effet, chaque année, à cette période printanière, sur 12 communes, cette activité mobilise environ 15 agents sur une quinzaine de jours ouvrés.

Le bureau approuve la non réalisation du fleurissement aérien, prestation non essentielle, désormais impossible sur certains sites, et pour des raisons de protection sanitaire des agents. Les communes qui le souhaitent récupéreront les plants.

## **9. REFLEXIONS SUR LA REOUVERTURE PARTIELLE DE DECHETTERIES**

Toutes les déchetteries sont fermées depuis le mardi 17 mars, date du début du confinement. Les collectes de déchets verts et d'encombrants sur appel ont également été suspendues depuis cette date. Pour autant les collectes des ordures ménagères et des emballages ménagers sont toujours assurées même si sur 22 communes, pas toujours avec la régularité habituelle.

L'information est donnée via le site internet de la collectivité, le répondeur téléphonique du standard, la presse et via les communes également.

La fin du confinement est annoncée par le gouvernement pour le 11 mai.

D'ici là, les questions qui se posent sont les suivantes :

- Faut-il anticiper la réouverture de certaines déchetteries ?
- Si oui, lesquelles et pour quel type de déchets ?

Après en avoir pesé les avantages et les inconvénients, le bureau décide de ne pas rouvrir les déchetteries avant la fin du confinement.

## **10. MARCHES : INFORMATION AU BUREAU SUR L'ATTRIBUTION DES PROCEDURES ADAPTEES**

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Prestation de broyage des surfaces enherbées sur le territoire de la Communauté de communes de Lacq-Orthez.
- Installation, configuration d'un contrôleur de domaine principal sous Windows server 2016, migration d'un contrôleur domaine secondaire virtuel sous Windows server 2016 et migration de la forêt.
- Fourniture et livraison de matériels pour la communauté de communes de Lacq-Orthez : Fourniture et livraison de deux tondeuses autoportées avec plateau à coupe frontale.
- Interconnexion point à point de sites distants : service d'abonnement par fibre optique.
- Réalisation d'une installation de gestion centralisée de 12 emplacements de gens du voyage à Orthez- Relance après déclaration sans suite.

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

- Evocation de la situation sanitaire au niveau du département.
- Distribution de muguet à l'hôpital d'Orthez et dans les EHPAD du territoire.
- Réouverture de la mission locale et des besoins en matériel de protection.

-----